

## L'actualité prioritaire de nos adhérents

A la suite de la réunion CPPNI du **16 Février 2022** concernant l'évolution de la convention collective dans la branche du **NOTARIAT**, voici ce qu'il faut retenir :

### - SALAIRE - NÉGOCIATION ANNUELLE

Les clignotants étant au vert, l'optimisme était de mise du côté des organisations syndicales. Certes, l'instance habilitée à s'exprimer au nom des notaires de France a cherché à réfréner cet enthousiasme par une invitation à être raisonnables...

Néanmoins, nous savions, en notre for intérieur que cette radieuse sortie de crise était de bon augure pour les salariés, dont faut-il le rappeler, la charge de travail s'est accrue, le sous-effectif étant patent. Aussi, avons-nous affiché dès les premiers instants de la discussion, une volonté ferme que « cette activité soutenue » **profite à celles et ceux qui en sont les principaux artisans. Raisonnable, pas vraiment mais consensuels certainement, réclamant, unanimement, un geste fort du CSN à 3.5% face à une inflation croissante**, et ce, afin de motiver le personnel ayant une propension à quitter la profession voire à se reconverter et ...attirer de nouveaux entrants!

Un brin fébrile, la délégation patronale s'est retranchée derrière les « contraintes » de la profession en n'oubliant pas de s'épancher sur sa générosité des 15 dernières années, **pour finalement proposer un taux à 2.2%.**

Après une suspension de séance, ayant en mémoire les laborieuses concessions patronales de février 2020 (0.8%) et de septembre 2021 (1,5%), les OS ont maintenu leur position autour de 2,8%. **L'accord a finalement abouti à une augmentation de 2,6%. Seule la CGT a refusé de signer**

**Prochaine réunion le 17 mars 2022**

*Pour toute information complémentaire, donner votre position sur ces informations, mais aussi pour soulever des points qui vous paraîtraient utiles à améliorer les conditions de travail dans votre cabinet, étude, office, n'hésitez pas à nous apporter vos idées...*

*Vous pourrez contacter directement Évelyne LARLET, mandatée dans votre branche, par mail, sur son adresse : [e.larlet@snpj-cfdt.fr](mailto:e.larlet@snpj-cfdt.fr) ou [contact@snpj-cfdt.fr](mailto:contact@snpj-cfdt.fr)*

*Pour toute information complémentaire, donner votre position sur ces informations, mais aussi pour soulever des points qui vous paraîtraient utiles à améliorer les conditions de travail dans votre cabinet, étude, office, n'hésitez pas à nous apporter vos idées...*

*Vous pourrez contacter directement Évelyne LARLET, mandatée dans votre branche, par mail, sur son adresse : [e.larlet@snpj-cfdt.fr](mailto:e.larlet@snpj-cfdt.fr) ou [contact@snpj-cfdt.fr](mailto:contact@snpj-cfdt.fr)*